

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
VU les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31
VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

DECIDE

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à madame Martine GEMMERLE, Directrice du Service des bibliothèques de l'université de Strasbourg, à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats, marchés subséquents, bons de commande ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur ou égal à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein),
- du recrutement et de la gestion administrative des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine GEMMERLE, délégation est accordée à madame Juliette DUTOUR, Directrice adjointe, et à madame Marion BERNARD-SCHWEITZER, Directrice adjointe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine GEMMERLE, de madame Juliette DUTOUR et de madame Marion BERNARD-SCHWEITZER, délégation est accordée à monsieur Lucas BATHO, Responsable administratif.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine GEMMERLE, de madame Juliette DUTOUR, de madame Marion BERNARD-SCHWEITZER et de monsieur Lucas BATHO, délégation est accordée aux personnes désignées ci-dessous, chacun sur le périmètre le concernant, à effet de signer :

- les bons de commande,
- les certifications de service fait.

Délégataires concernés et périmètre :

- Madame Marie BOISSIERE, Politique documentaire et conservation
- Monsieur Nicolas DI MEO, Pôle Collections
- Madame Nathalie SCHULTZ, Finances et logistique
- Monsieur Fabrizio DEFILIPPI, URFIST
- Monsieur Noël THIBOUD, URFIST
- Madame Nathalie ARNOULD, domaine Sciences de l'éducation
- Madame Catherine BITSCH, domaine Lettres et philosophie
- Madame Caroline BOUGUET, domaine Bibliothèque de l'IUT-Pharmacie
- Madame Nadège BRANDLER, domaine Géographie et contrats de diffusion de travaux universitaires électroniques
- Monsieur Vincent CHAPPUIS, domaine Sciences historiques
- Madame Christelle COLSON, domaine Sciences de la vie, de l'Univers et Histoire des sciences
- Madame Béatrice DEBRIE, domaine Droit
- Monsieur Olivier DIVE, domaine Médecine/Santé
- Madame Magali FIXARY, domaine Sciences de l'éducation
- Madame Florence FLECK, domaine Théologie
- Madame Nathalie FUCHS, domaine Musique et musicologie, domaine Détente et domaine Généralités
- Madame Priscilla GABEL, domaine Pharmacie
- Madame Pascale GISSELBRECHT, domaine Gestion
- Madame Marie-Hélène GRILLO, domaine Sciences pour l'ingénieur, mathématiques, informatique et Bibliothèque du Pôle API

- Madame Murielle HAEGEL, domaine Journalisme
- Madame Myriam HALFF, domaine Sciences de la Terre
- Madame Rose-Marie IERARDI, domaine Langues européennes et domaine Langues orientales
- Madame Delphine KAPPS, domaine Sciences sociales et contrats de diffusion de travaux universitaires électroniques
- Monsieur Philippe METZ, domaine Sciences de l'information
- Madame Delphine MUNIER, domaine Sciences du sport et domaine Psychologie
- Madame Anne PELLETIER, domaine Sciences politiques
- Monsieur Nicolas ROUDET, domaine Sciences de l'Antiquité et archéologie
- Madame Catherine SCHMITT, domaine Economie
- Madame Régine TOURNAY, domaine Sciences de la matière et Bibliothèque de l'ECPM
- Monsieur Laurent VILA, domaine Arts et histoire de l'art
- Madame Marie WEIBEL, domaine Arts du spectacle

Article 5

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 24 novembre 2025

La Présidente,



Frédérique Berrod

Transmission à : Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.